

> Médecins spécialistes en psychiatrie

Annexe 42 – Modifications à la liste des établissements désignés pour les médecins spécialistes répondants en psychiatrie

La liste des établissements désignés dans le cadre de l'Annexe 42 concernant la rémunération des médecins spécialistes répondants en psychiatrie est modifiée. Vous pouvez la consulter sous la rubrique [Annexes mises à jour en continu \(Annexes, lettres d'entente et protocoles d'accord\)](#).

Lorsque des changements dont vous pouvez bénéficier prennent effet de façon rétroactive, vous avez **120 jours** à compter de la date de la présente infolettre pour facturer vos services.

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)